



Faire copropriété ou pas ?

Par **arthur1709**, le **23/01/2010** à **16:20**

Bonjour,

J'ai acheté il y a une dizaine d'années deux maisons mitoyennes, mais avec une entrée commune, un local technique commun (compteurs et poubelles) et un escalier commun.

Au numéro 51, il y a 3 studios que je viens de réhabiliter et que j'ai maintenant l'intention de louer,

Au numéro 53, il y a mon logement de 100m², que je souhaite vendre.

Ce sont deux maisons distinctes, avec chacune un toit.

J'ai fait effectuer les diagnostics obligatoires pour une vente classique.

Que dois-je encore faire pour qu'il y ait une séparation entre mon logement que je souhaite vendre et les 3 studios que je destine à la location.

La copropriété est-elle obligatoire ?

Dans ce cas, je suppose qu'il faut un métrage et un règlement de partage des charges communes.

A qui m'adresser ?

Merci par avance de vos conseils.